CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RAPPORT ANNUEL
1985

ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre d'agriculture du Jura. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 186 organisations membres à raison de deux délégués pour chaque organisation.

Le Comité et le Bureau

MM. Jean Paupe, agric., Seleute, président *
Georges Roy, agric. Porrentruy, vice-président *
Bernard Beuret, directeur, Delémont *
Gabriel Cattin, agric., Le Boéchet *
Blaise Oriet, ing. ETS, Delémont, secrétaire général *
Jacques Maître, ing. ETS, Bassecourt, secr. adjoint.

Mmes Madeleine Gigandet-Brahier, Les Genevez
Agnès Membrez-Fleury, Courtételle

MM. Jean Boillat, agric., Muriaux
Rémi Cattin, agric., Courroux
Jean-Louis Chételat, agric., Courtételle
Maurice Cuttat, agric., Bonfol
François Desboeufs, agric., Courgenay
Ueli Frei, gérant, Courrendlin
Germain Froidevaux, agric., Le Noirmont
Samuel Gerber, agric., Porrentruy
Hubert Marchand, agric., Monturban-Ocourt
Fernand Quiquerez, agric., Grandfontaine
Bernard Saucy, agric., Lajoux
Joseph Schaffner, agric., Bourrignon
Dominique Varin, agric., Alle
Joseph Willemin, agric., Epauvillers
Pierre Wüthrich, agric., Courtételle.

* membres du Bureau.

Les vérificateurs des comptes

MM. Joseph Comte, gérant, Courtételle
Yves Courbat, agric., Buix
Henri Laville, agric., Chevenez
Robert Piquerez, agric., Montenol
François Rossé, instituteur, Boncourt.

(Suite en page 3 de la couverture)

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

Rapport annuel 1985

TABLE DES MATIERES

	Pages
Le mot du président. ..	2
Qui trop embrasse, mal étreint ...	3
1. Procès-verbal de la 10e assemblée	4 - 10
Résolution	11
2. Rapport d'activité 1985	12
L'année agricole 1985	13
Comité - Bureau - Commissions	14
Consultations	15
Politique agricole fédérale	16
Arrêté laitier 1987	17
Politique agricole cantonale	18
Transjurane	19
Fiscalité	20
La coopération agricole au défi	21
Secrétariat	22
Centrale des blés du Jura	23
Céréales panifiables - Quelques résultats	24
Centrale des oléagineux du Jura	25
A votre service	26
Conclusion	27
3. Comptes 1985 - Budget 1986	28 - 29
Bilan	30
Rapport de vérification	31
4. Programme d'activité 1986	32
5. Statistiques et renseignements divers	33 - 36

- 0 -

Le mot du président ...

L'agriculture, une minorité (6 % de la population active) exerce son activité dans la nature, au vu de tous; tous sont concernés par sa production (le pain est irremplaçable). Elle est par conséquent très exposée au jugement et à la critique, qu'elle subit périodiquement. Le phénomène n'est pas nouveau; de tous temps, les relations de l'agriculture avec les autres secteurs économiques ont été difficiles.

Néanmoins, depuis une année, la critique est devenue plus virulente, la liste de nos détracteurs s'est allongée. Dans la foulée, un grand distributeur très intéressé par l'importation de produits agricoles bon marché a jugé le moment opportun pour tenter de prendre date dans la politique agricole et a lancé un référendum contre l'arrêté sur l'économie sucrière adopté par les Chambres fédérales quasiment à l'unanimité.

Les résultats de la votation populaire qui s'ensuivra auront des effets qui iront bien au-delà de l'augmentation de quelques milliers de tonnes de betteraves. Ils permettront entre autre de mesurer le degré de confiance que le peuple suisse accorde à l'agriculture pour les multiples prestations qu'elle fournit (sécurité de l'approvisionnement, entretien du paysage, occupation décentralisée du territoire, etc.).

A cet égard, la consultation populaire sur l'arrêté sucrier constitue un test pour l'avenir de l'agriculture indigène. Tous les milieux agricoles sont directement concernés. Nous devons gagner cette votation et nous la gagnerons si tous les agriculteurs prennent conscience de l'enjeu. Tous les paysans doivent s'engager dans la campagne; aucune voix de nos milieux ne doit faire défaut.

L'enjeu, c'est **l'avenir de l'agriculture suisse.**

Jean Paupe

Qui trop embrasse, mal étreint ...

Cette maxime s'applique de plus en plus à une politique agricole suisse qui multiplie les interventions et qui prétend régler administrativement tous les problèmes. Or, ceux-ci résultent d'une diversité de mentalités, de compétences, de structures, de conditions naturelles, de situations, de besoins, etc.

Chaque nouvelle mesure entraîne de nouveaux problèmes qui, à leur tour, impliquent de nouvelles mesures, plus détaillées, plus compliquées, moins compréhensibles. Rien qu'en 1985, la législation agricole fédérale a connu près de 150 interventions, modifications, etc. L'édifice menace de s'écrouler sous son propre poids. Comment par ailleurs peut-on défendre efficacement quelque chose qui n'est plus explicable ?

Chacun sait combien les acquis sont difficiles à remettre en cause, combien les habitudes contribuent à l'équilibre des hommes et des sociétés. Cette force d'inertie est un principe de conservation inhérent à la nature humaine et même à la nature en général.

Modifiée peu ou prou à tout bout de champ, la politique agricole crée un sentiment de malaise généralisé et d'insécurité face à l'avenir. Voudrait-on décourager l'agriculture suisse qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Du reste, ces remarques peuvent être élargies à l'ensemble de notre société.

Que se passerait-il si, nous satisfaisant pour un temps des dispositifs existants, on décrétait un moratoire de cinq années pour toute nouvelle mesure en politique agricole, une pause dans les réformes ? Ne dispose-t-on pas déjà de suffisamment de moyens pour éviter les grands débordements ? Ne pourrait-on pas tester une fois le dispositif actuel sur la durée, au rythme des mouvements de fond, plutôt que de tomber à bras raccourcis sur tout ce qui bouge et sur tout ce qui dépasse ?

Blaise Oriet

1. PROCES-VERBAL de la 10e assemblée générale des délégués du 1er mars 1985 à 13 h 30, à Courtemaîche (Halle de gymnastique)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
2. Désignation de scrutateurs
3. Procès-verbal de la 9e assemblée des délégués du 2.3.84 à St-Brais
4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1984
5. Comptes 1984 et rapport de vérification
6. Budget 1985
7. Principe d'une modification du système d'encaissement des contributions professionnelles
8. Programme d'activité 1985
9. Résolution
10. Nomination de membres d'honneur
11. Divers et propositions individuelles.

Cet ordre du jour est suivi d'une conférence de M. Jean-Pierre Beuret, président du Gouvernement, sur le thème **l'agriculture jurassienne entre les contraintes et le dynamisme.**

---

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 13 h 50, le président Jean Paupe salue l'assemblée et remercie l'Ajoie qui accueille la Chambre d'agriculture à l'occasion de son 10e anniversaire, en particulier la commune de Courtemaîche, la Société d'agriculture d'Ajoie, la Coopérative Centre Ajoie et l'Association des paysannes d'Ajoie pour leur collaboration à cette assemblée.

Puis le président salue les invités, notamment MM. M. Oeuvray, président du Parlement et J.-P. Beuret, président du Gouvernement, deux fils de l'agriculture qui président aux destinées du canton et auxquels la Chambre se fait un plaisir d'offrir quelques fleurs. Sont également salués MM. Jules Maillard, maire de Courtemaîche, Denis Prêtre, président de la Société d'agriculture d'Ajoie, H. Cuttat, chef du Service de l'économie rurale et ancien président de la Chambre, L. Fleury, vice-président de MBA et ancien président de la Chambre, P. Etique, conseiller national, W. Fontannaz, représentant l'Office fédéral de l'agriculture, B. Beuret, directeur de Courtemelon, J. Annaheim, vétérinaire cantonal, R. Pilquilloud, président de la Terre romande, O. Mani du SAB, R. Frund, directeur de Centre Ajoie, D. Roy, présidente de l'Association des paysannes d'Ajoie, F. Doriot, présidente de la section JU de la FRC, une dizaine de député(e)s au Parlement, les représentants des Fédérations VLG et MBA, la presse et les délégués des organisations membres.

Après avoir fait part des excuses, le président donne la parole à quelques invités.

Soulignant l'anniversaire de la Chambre, M. Oeuvray, président du Parlement constate qu'il s'agit d'une étape plutôt que d'un but : à travers la Chambre, l'agriculture jurassienne est tournée vers l'avenir. Après avoir rappelé l'influence de la Chambre d'agriculture lors de l'élaboration de la Constitution, M. Oeuvray invite les communes concernées à soutenir les projets de remaniements parcellaires projetés : ces remaniements sont indispensables pour assurer l'avenir de l'agriculture, et le Président du Parlement de rappeler opportunément que 1985 est l'année internationale de la jeunesse. M. Oeuvray conclut son exposé en souhaitant prospérité à l'agriculture et longue vie à la Chambre d'agriculture du Jura.

M. Jules Maillard, agriculteur et maire de la commune hôte indique que les autorités locales sont honorées de la présence de ces assises agricoles; il remercie la Chambre d'agriculture d'avoir choisi Courtemaîche pour sa 10e assemblée. Après avoir présenté son village, qui comptait encore 80 exploitations agricoles après la guerre et plus qu'une dizaine aujourd'hui, M. le maire souhaite un agréable après-midi aux participants.

Président de la Société d'agriculture d'Ajoie, M. Denis Prêtre présente un historique sur la constitution de la Chambre d'agriculture, dont il fut l'un des promoteurs. M. Prêtre constate qu'après 10 années, le bilan est largement positif et que le pari a été tenu. Il forme ses meilleurs voeux pour l'avenir de notre profession et pour la Chambre d'agriculture.

Après avoir remercié les orateurs, le président déclare l'assemblée ouverte en indiquant que 237 personnes sont présentes, dont 204 délégués représentant 141 organisations membres.

2. Désignation de scrutateurs

Mme Gyger et MM. D. Varin, G. Cattin, R. Villat, C. Daucourt et M. Froidevaux sont désignés.

3. Procès-verbal de la 9e assemblée des délégués du 2 mars 1984 à St-Brais

Ce procès-verbal figure aux pages 4 à 11 du rapport annuel; il est approuvé par l'assemblée avec remerciements à son auteur, Blaise Oriet.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1984

Présentant son premier rapport présidentiel, M. Jean Paupe rappelle les principales étapes qui ont marqué les 10 années d'activité de la Chambre d'agriculture du Jura :

1975/79 : secrétariat à temps partiel; organisation du futur canton en ce qui concerne l'agriculture; présidence H. Cuttat.

1979/84 : reprise des Centrales, secrétariat permanent; activité en collaboration avec les instances cantonales; présidence L. Fleury.

dès 1984 : renforcement du secrétariat; institutionalisation de la concertation avec la Division cantonale de l'agriculture; présidence J. Paupe.

Après avoir rappelé les rendements exceptionnels qui ont caractérisé l'année agricole 1984 et souligné que l'agriculture de montagne n'avait bénéficié que partiellement de cette générosité naturelle, le président

relève qu'au cours de l'année écoulée, plusieurs rapports concernant l'agriculture ont été présentés :

- sixième rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture
- rapport du groupe de travail sur la politique agricole cantonale
- rapport du Pr. Vallat sur l'économie laitière jurassienne.

Ces divers rapports ont suscité d'amples discussions. Le président considère que la définition d'une politique agricole cantonale cohérente, claire et réaliste est urgente.

Les problèmes de l'environnement ont aussi beaucoup occupé les esprits en 1985. J. Paupe s'étonne que la forêt suscite une préoccupation générale alors que la disparition des terres agricoles semble ne concerner que l'agriculture et est souvent perçue comme inéluctable.

Quant à Blaise Oriet, secrétaire général, il développe les quatre points suivants, esquissés dans le rapport annuel :

- fiscalité en agriculture
- contingentement des productions
- sauvegarde de l'aire agricole
- politique agricole cantonale.

M. Oriet conclut en remarquant que ces quatre points forment un tout et traduisent une orientation fondée sur la promotion d'entreprises dynamiques, créatrices d'emplois et de plus-value au bénéfice de l'économie cantonale. Il faut en effet que la fiscalité ne soit pas dissuasive pour l'entrepreneur, que des contingents de production équitables soient reconnus à notre région, que le sol, support de l'activité agricole soit sauvegardé en qu'enfin, une politique judicieuse d'appuis et d'appoint soit mise en oeuvre.

Ces rapports ne suscitent pas de débât particulier et sont entérinés par acclamation.

5. Comptes 1984 et rapport de vérification

Les comptes figurent aux pages 30 - 33 du rapport annuel. Après leur présentation par le secrétaire général et la lecture du rapport de vérification, les comptes 1984 sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

6. Budget 1985

Ce budget est proposé à la page 33 du rapport annuel; il porte sur un total de Fr. 221.000.- et prévoit un déficit de Fr. 15.000.- Présenté par le secrétaire général, il est approuvé sans opposition.

7. Principe d'une modification du système d'encaissement des contributions professionnelles

Ce point a fait l'objet d'une communication séparée, envoyée aux membres avec la convocation. Il est développé par M. Oriet qui souligne la nécessité de mieux répartir la contribution des exploitations, du fait notamment de la cotisation de Fr. 25.000.- à l'USP. De plus, le regroupement de diverses cotisations facilitera grandement la tâche des organisations concernées et en accroîtra l'efficacité. La retenue de 0,12 ct par kg de lait est la solution la plus simple et la plus équitable; elle implique aussi que les non producteurs de lait seront sollicités séparément.

Après une discussion au cours de laquelle plusieurs responsables d'organisations soutiennent le système proposé, la votation à main levée donne les résultats suivants :

111 voix pour le nouveau système
13 voix contre.

Le président remercie les délégués pour la confiance témoignée. Le secrétaire général indique que le nouveau système sera applicable à partir de l'exercice 1986.

8. Programme d'activité 1985

Ce programme, commenté par le secrétaire général, figure aux pages 28 et 29 du rapport annuel. Il est approuvé tel que proposé.

9. Résolution

La résolution figurant en annexe au présent procès-verbal est votée à l'unanimité par l'assemblée.

10. Nomination de membres d'honneur

Le président indique que deux personnes ont particulièrement contri-

bué à la création et à la promotion de la Chambre d'agriculture du Jura. Faisant usage pour la première fois des nouvelles dispositions statutaires en la matière, le comité propose à l'assemblée de nommer MM. Henri Cuttat et Luc Fleury membres d'honneur de la Chambre d'agriculture.

Le président rappelle que M. Cuttat a présidé dès 1972 le groupe de travail pour la création d'une Chambre d'agriculture. Après le 23.6.74, les organisations du Jura méridional se sont retirées du projet. Créée dans les limites du futur canton le 24.1.75, la Chambre d'agriculture a naturellement porté M. Cuttat à la présidence.

Dès 1979, M. Cuttat ayant été nommé chef du Service de l'économie rurale, la présidence de la Chambre a été assumée par M. Luc Fleury, jusqu'alors vice-président. Durant cinq années, M. Fleury n'a mesuré ni son temps, ni son dévouement au service de l'agriculture jurassienne et de la Chambre; il mérite notre vive reconnaissance.

L'assemblée élit MM. Cuttat et Fleury membres d'honneur par acclamation. Un plateau gravé et un bouquet de fleurs leur sont remis en signe de gratitude.

Remerciant l'assemblée, M. Cuttat relève que les éloges et les honneurs recèlent deux dangers : péché de vanité ou modestie affectée, proche de l'hypocrisie. Après cette pointe d'humour, le récipiendaire constate que beaucoup de choses ont changé depuis les débuts de la Chambre d'agriculture. Tout comme la Chambre, l'administration est aussi un carrefour où se rencontrent la politique qui promet, la profession qui revendique et les finances qui limitent. Il faut s'efforcer d'atteindre le souhaitable et de garder le cap.

Remerciant à son tour, M. Fleury remarque que les reconnaissances pour services rendus signifient que l'on est déjà sur la pente descendante. La plus belle satisfaction est de voir que la relève assume la continuité avec compétence et engagement.

11. Divers et propositions individuelles

Quelques intervenants constatent que le Service des contributions n'a pas suffisamment tenu compte de la sécheresse 1983 en Haute-Ajoie. Un autre intervient en faveur d'une généralisation des allocations familiales.

M. Pilquilloud, président de la Terre romande adresse des remerciements et des voeux à la Chambre d'agriculture du Jura.

L'agriculture jurassienne entre les contraintes et le dynamisme

Conférencier du jour, M. J.-P. Beuret, président du Gouvernement adresse ses voeux cordiaux de bon anniversaire à la Chambre d'agriculture du Jura. Puis le ministre de l'agriculture souligne la prise de conscience au sein de l'agriculture, notamment depuis le plébiscite de 1974. Rappelant les principales données concernant l'agriculture du canton, M. Beuret fait les constatations suivantes :

- l'agriculture jurassienne, en phase de rattrapage, accroît sa production
- la formation professionnelle se développe
- l'agriculture jurassienne s'engage dans les améliorations structurelles
- l'agriculture jurassienne s'organise.

Passant en revue les orientations prônées par le 6e rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture, le président du Gouvernement demande que les situations régionales soient mieux prises en compte. Et M. Beuret de conclure en ces termes :

"Inutile de se voiler la face : encourager l'exploitation familiale équivaut à lui donner les moyens de vivre décemment et de façon dynamique. Il faut donc, le cas échéant par une **redistribution** des divers contingents dans l'ensemble de la Suisse, permettre aux exploitations familiales de travailler et de produire. C'est aussi cela la solidarité confédérale".

Après une courte discussion, le président remercie l'orateur ainsi que tous les participants et lèvre l'assemblée à 16 h 10.

La journée se termine par une collation, offerte par la Chambre d'agriculture.

Le secrétaire : Blaise Oriet

RESOLUTION

Réunis en assemblée générale le 1er mars 1985 à Courtemaîche, 204 délégués de la Chambre d'agriculture du Jura ont voté la résolution suivante a l'unanimité :

Remaniements parcellaires

L'amélioration des structures foncières et la construction de chemins ruraux profitent aux communes et à l'ensemble de la population. La Transjurane exercera sur l'agriculture des effets néfastes que seuls des remaniements parcellaires intégraux pourront atténuer. La Chambre d'agriculture du Jura prie dès lors instamment les agriculteurs et les propriétaires fonciers de s'engager résolument en faveur de cette nécessaire réforme.

En acceptant le principe de la construction de la Transjurane, l'agriculture a manifesté son sens des responsabilités et son souci de l'intérêt général. Aujourd'hui, elle déplore cependant qu'un nouveau projet vienne s'ajouter à celui de la Transjurane. La Chambre d'agriculture du Jura s'oppose fermement à la construction d'une deuxième voie ferrée dans l'étroite vallée de la Sorne; elle demande que l'amélioration de la liaison ferroviaire Delémont-La Chaux-de-Fonds se réalise dans le cadre de la ligne existante.

Nature et environnement

L'opinion publique est aujourd'hui fortement sensibilisée par le phénomène du dépérissement des forêts. En ce qui concerne l'aire agricole, 1 m² de terre cultivable disparaît chaque seconde depuis la fin de la dernière guerre. Cent trente mille hectares ont ainsi été soustraits à leur vocation naturelle. Depuis 1955, quatre-vingt-cinq mille exploitations agricoles ont disparu en Suisse.

La Chambre d'agriculture du Jura invite les autorités jurassiennes et l'opinion publique à prendre conscience de la nécessité de sauvegarder l'aire agricole; le plan cantonal d'aménagement doit en particulier être réalisé de toute urgence.

La vocation naturelle de l'agriculture est la protection de ses bases d'existence, aux premiers rangs desquelles figurent le sol, la nature et les animaux. Avec ses milliers d'hommes disséminés sur tout le territoire jurassien, l'agriculture doit être considérée comme le principal agent de toute politique écologique.

Productions agricoles

L'agriculture jurassienne revendique une part équitable des contingents de production, notamment de lait et de betteraves sucrières, compte tenu de sa spécialisation en production bovine et en grandes cultures.

La révision de l'arrêté laitier 1977 devrait permettre un assouplissement et une meilleure adaptation du contingentement aux réalités, en particulier dans les régions à vocation principalement ou exclusivement herbagère.

la Chambre d'agriculture du Jura constate aussi que la surface des exploitations devient de plus en plus un critère restrictif pour l'attribution des contingents. Cette évolution, contraire à une politique fondée sur l'exploitation agricole du sol, devient discriminatoire si elle ne prend pas en compte l'intensité de production.

Politique agricole cantonale

Les cantons jouent un rôle important en politique agricole. Ils disposent notamment de nombreux moyens pour orienter l'évolution de l'agriculture dans le cadre général fixé par la Confédération. Les activités déployées à cette fin par les agriculteurs, les organisations professionnelles et les pouvoirs publics doivent être cohérentes et coordonnées. La Chambre d'agriculture du Jura demande dès lors aux autorités cantonales de mettre en oeuvre au plus vite une véritable politique agricole, conformément à l'article 51 de notre Constitution.

Chambre d'agriculture du Jura

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1985

Bien faire et laisser braire. Tel pourrait être le constat à tirer d'une année au cours de laquelle l'agriculture a été la cible de critiques dont la véhémence des propos n'avait souvent d'égale que la superficialité des analyses.

Parmi les raisons de ces attaques, on peut discerner un affaiblissement de la position agricole dû à un accroissement de l'offre (une offre excédentaire affaiblit et divise les producteurs et renforce les demandeurs -voir l'OPEP-) et à une certaine confusion dans notre politique agricole trop perfectionniste. Profitant de cette conjoncture favorable, de nombreux intérêts anti-agricoles ont jugé le moment propice pour passer à l'attaque. Conformément à des processus psycho-sociologiques (règle du bouc émissaire), d'autres moutons sont venus hurler avec les loups.

Si ces pratiques n'honorent pas ceux qui y recourent, elles font néanmoins partie de la réalité sociale et l'agriculture doit en tenir compte. Dans le contexte actuel, l'agriculture suisse est subordonnée au bon vouloir politique, à défaut de pouvoir s'imposer sur le plan économique. Bien que les justifications socio-politiques de l'agriculture soient fortes (assurance alimentaire, apports économiques, entretien du paysage, répartition démographique), elles sont souvent trop techniques pour intéresser des médias privilégiant presque par définition les idées simples et démagogiques.

On le voit, les raisons qui justifient l'agriculture suisse sont confrontées aujourd'hui au consumérisme et à la superficialité ambiante. L'agriculture doit se serrer les coudes pour laisser passer l'orage, car cet opportunisme de bas niveau ne saurait se perpétuer sans emporter le sens même d'une société. Des signes avant-coureurs (retour à certaines valeurs) montrent déjà le bout du tunnel.

L'année agricole 1985

En 1985, le ciel a été plus clément que les hommes pour l'agriculture suisse. Après un printemps mitigé (mois de mai très pluvieux), l'été et l'automne ont été propices aux activités agricoles. Les fourrages ont été abondants et de bonne qualité; les moissons, à l'exception du colza, ont fourni une récolte moyenne à bonne et une qualité supérieure.

En moyenne suisse, la production laitière a régressé d'env. 3 %, soit de près d'un million de quintaux; cette stabilisation de la production est souhaitable dans l'optique des débats autour du projet de nouvel arrêté laitier.

Si le marché du bétail de rente a été un peu plus fluide qu'en 1984, le bétail de boucherie, secteur de plus en plus important dans notre canton, a été fortement sous pression. Le nombre de bêtes exportées a augmenté, de même que le nombre d'animaux écoulés sur les marchés d'élimination (y-compris les remontes d'engraissement). Fait à souligner : les marchés de remontes d'engraissement ont donné satisfaction et le contingent a pu être accru en raison de la bonne qualité des animaux; cet exemple montre que l'offre d'une qualité répondant aux besoins favorise l'écoulement.

Le rendement brut épuré de l'agriculture suisse est estimé à 8,8 milliards de francs en 1985, soit env. 0,1 mia. de moins que l'année précédente.

Compte tenu d'excédents agricoles mondiaux sans précédent, les problèmes de placement des productions ont pris une grande importance. La production doit se soucier de plus en plus du marché, tant sur le plan de la qualité que sur celui de la quantité. Dans ce contexte, l'optimalisation des productions visant notamment le meilleur rapport possible entre coûts et produits devient un facteur déterminant pour le résultat économiques des exploitations.

Comité - Bureau - Commissions

Au cours de l'exercice écoulé, ces instances participatives de la Chambre d'agriculture ont siégé à une cinquantaine de reprises, dont une dizaine de séances de comité et plus de 30 séances de bureau.

Si l'on ajoute à ces séances internes la participation à de nombreuses assemblées, entrevues, etc., l'on se rend compte qu'on ne peut guère aller au-delà en la matière.

Trois entrevues ont eu lieu avec la Division cantonale de l'agriculture (MM. J.-P. Beuret, H. Cuttat, B. Beuret et J. Annaheim). Cette institutionalisation de la concertation est positive, bien qu'elle ne permette pas de régler miraculeusement tous les problèmes. Toutes les questions concernant l'agriculture jurassienne ont été discutées au cours de ces entretiens.

Une entrevue a également eu lieu avec le Département de l'Environnement et de l'Equipement (F. Mertenat) et ses principaux services; objet : Transjurane, projet CJ, aménagement du territoire, protection de l'environnement.

D'autres entrevues avec les services de l'Etat concernés par le projet Transjurane, avec l'UPS, avec l'UCPL, avec la MIBA, etc. ont permis d'exposer la position de l'agriculture jurassienne face au projet Transjurane et au projet d'arrêté laitier notamment.

Au cours de cette année, les commissions de la Chambre d'agriculture ont été restructurées. Les commissions de la Terre romande, des Finances et de l'Economie laitière ont été dissoutes. La commission pour l'Aménagement du territoire sera remplacée par une commission Foncière, dont le mandat est élargi à tout ce qui concerne le foncier. La commission des Affaires sociales et la commission de Production animale sont maintenues et seront réactivées sous la houlette de Jacques Maître, secrétaire adjoint.

Consultations

En tant qu'organisation faîtière de l'agriculture jurassienne, la Chambre d'agriculture est consultée -en général par le canton- sur les modifications importantes de textes législatifs fédéraux et cantonaux se rapportant à l'agriculture. Ces projets, de portée inégale, requièrent plus ou moins d'attention et de travail. Au cours de l'exercice écoulé, la Chambre a été consultée sur les projets suivants (dans l'ordre chronologique):

- nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
- projets de loi cantonaux sur l'énergie et sur le logement
- modification de l'ordonnance fédérale instituant des contributions aux frais des détenteurs de bétail et de l'ord. fédérale concernant les primes pour la culture des champs
- révision de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire
- liste des produits jurassiens protégés à faire figurer dans des accords bilatéraux
- modification de l'ordonnance concernant l'élevage du bétail et du menu bétail;
- projet d'arrêté fédéral sur l'économie laitière (AEL 1987)
- ordonnance fédérale sur la culture du colza
- ordonnance fédérale sur le blé et ordonnance concernant l'approvisionnement du pays en blé.

D'autres textes législatifs devraient faire prochainement l'objet d'une consultation (loi fédérale sur la propriété foncière, loi cantonale sur les améliorations foncières, application cantonale de la nouvelle loi sur le bail à ferme, décret cantonal sur l'élevage).

Pour les projets importants, la Chambre s'efforce d'associer à ces consultations les milieux directement concernés. La prise de position lors de consultations n'est qu'un aspect de la représentation professionnelle : les intérêts de l'agriculture jurassienne sont défendus en toutes occasions.

Politique agricole fédérale

Citons quelques événements :

La loi sur le bail à ferme a été enfin adoptée. Les cantons doivent maintenant prendre des dispositions pour appliquer ce nouveau droit, en partie cette année déjà.

En votation populaire, le nouveau droit matrimonial a été accepté; la Chambre soutenait l'acceptation.

L'USP n'a pas présenté de revendication générale de prix; elle demandait quelques améliorations pour la montagne, une dotation supplémentaire des crédits CI et AF, l'augmentation des céréales fourragères. Ces demandes n'ont été que partiellement satisfaites. Le prix de seuil et les suppléments de zones ont été augmenté pour les fourragères; les moyens CI et AF ont été accrus. Ces décisions montrent l'orientation future de la politique agricole (accents sur l'orientation des productions et sur l'amélioration des structures).

Le nouvel arrêté sucrier a été accepté massivement par les Chambres; la Migros a lancé un référendum qui a abouti facilement; 5.500 paysans ont manifesté pour l'arrêté à Montilier (la Chambre d'agriculture a participé activement à cette manifestation).

Relèvement des contributions à l'exploitation agricole du sol (terrains en pente et estivage).

Entrée en vigueur de la LPP (obligatoire pour les employés extra-familiaux); la Chambre offre une assurance professionnelle.

Débat des Chambres fédérales sur le 6e rapport; la politique agricole doit être poursuivie dans les grandes lignes actuelles.

Publication du programme de production 1986-1990; il prévoit notamment une diminution du nombre de vaches (- 5.000/an) et des céréales panifiables et un accroissement des surfaces de céréales fourragères.

Arrêté laitier 1987

Le projet de nouvel arrêté laitier 1987 - 1997 préparé par l'Office fédéral de l'agriculture a été soumis en consultation du début juillet au 30.11.85. Après avoir contacté de nombreuses organisations concernées, la Chambre d'agriculture a fait parvenir sa prise de position en date du 22.10.85.

D'une façon générale, on peut dire que la Chambre s'oppose à toutes les nouveautés contenues dans un projet centré essentiellement sur le point de vue de la mise en valeur et de l'écoulement. C'est ainsi que nous refusons :

- une réduction linéaire des contingents
- la taxe supplémentaire sur les grands contingents
- le paiement du lait à la teneur
- toutes formes de commerces de contingents.

Si la plupart des organisations agricoles ont exprimé des inquiétudes à propos de ces points, plusieurs acceptent en partie ces nouveautés à certaines conditions. La Chambre a préféré s'en tenir à une opposition de principe face à des orientations qui pénalisent la production.

Nous avons aussi beaucoup insisté sur le maintien du contingent de société en zones II-IV, non seulement pour garantir la compensation entre producteurs, mais surtout pour conserver à la montagne un système de contingentement différent, basé sur une ordonnance spécifique. Cette séparation est indispensable pour tenir compte des particularité de la montagne en matière de production laitière.

Notons enfin qu'en dehors des zones II-IV, les dépassements de contingents ont été plus lourdement pénalisés (limite à 2.000 kg, 75 ct. de déduction). La Chambre a critiqué ces mesures, même si elles ont contribué à une stabilisation de la production en 1985.

Politique agricole cantonale

Le projet de définition d'une politique agricole cantonale (conformément à une disposition constitutionnelle) prend la forme d'un serpent de mer, qui apparaît de temps à autre (surtout dans les discours) pour disparaître à nouveau. Nous avons l'impression que le canton est favorable à une politique agricole, pour autant que celle-ci n'occasionne aucune dépense supplémentaire !

L'exemple récent des marchés d'élimination du bétail (secteur dans lequel le canton a une petite influence et par conséquent, une part de contribution) est révélateur. Nous saluons la décision de surseoir aux mesures prises (être capable de se déjuger est un signe d'intelligence, et même de grandeur lorsqu'il s'agit de l'autorité). Cependant, cette affaire montre qu'aussi longtemps qu'on ne considérera l'agriculture que du point de vue financier, il n'y a guère d'illusions à se faire au sujet d'une politique agricole cantonale.

Certes, le canton fait un effort à souligner en matière de remaniements parcellaires. Tout en le reconnaissant et en remarquant aussi qu'il s'agit d'un rattrapage (tous les autres cantons sont plus avancés que nous), nous espérons encore que la politique agricole cantonale ne se limitera pas à ce seul aspect. Dans la conjoncture actuelle, nous croyons même qu'une judicieuse politique d'incitation en faveur de l'agriculture peut produire des résultats économiques très profitables pour le canton. Il faut bien voir que la signification de l'agriculture dans un canton comme le Jura est bien plus importante qu'à Genève, à Zurich ou à Soleure. Pour la moitié de nos villages, l'agriculture est un élément déterminant.

C'est dans ce contexte global qu'il faut envisager la politique agricole cantonale.

Transjurane

Le projet général de la 1ère étape de la Transjurane (Porrentruy-est/Delémont-ouest) a été déposé publiquement en catimini au mois de juin. En coordination avec les Stés d'agriculture d'Ajoie et de Delémont, la Chambre d'agriculture s'est opposée à divers développements, notamment :

- au nombre de jonctions, jugé excessif
- à plusieurs routes de contournement
- au projet de lac artificiel
- au projet d'une 2e voie ferroviaire dans la Vallée
- à la quatrième piste.

Toutes ces oppositions sont motivées par la sauvegarde maximale de l'aire agricole dans le cadre d'un projet raisonnable et adapté aux besoins du canton en matière de voies de communication.

Une polémique s'est engagée au sujet de l'impact du projet sur l'aire agricole. A cet égard, nous regrettons l'attitude des responsables cantonaux, qui pratiquent une information tendancieuse et véhémente se prévalant de l'officialité plus que de l'objectivité.

L'UPS a organisé une assemblée de protestation sur le sujet, en collaboration avec les milieux de protection de l'environnement. L'accent a été mis essentiellement sur la 4e piste. La Chambre se réjouit du succès de cette assemblée. Nous considérons cependant que le trop grand nombre de jonctions (qui impliquent des routes d'accès et de sortie), le lac et le projet d'une seconde voie ferroviaire sont plus préjudiciables pour l'agriculture (emprise et cloisonnement) que la 4e piste. La Chambre d'agriculture poursuivra son action contre ces développements négatifs.

Relevons pour terminer le beau succès obtenu par les remaniements parcellaires. La Chambre a participé activement à cette campagne; nous nous réjouissons du résultat qui aura de nombreux effets positifs pour l'agriculture. Nous nous plaisons à reconnaître le bel engagement du Service de l'économie rural en la matière.

Fiscalité

Des statistiques récentes montrent que les agriculteurs jurassiens paient légèrement plus d'impôts que la moyenne des personnes physiques. C'est aussi le groupe de contribuables qui a connu la plus forte augmentation fiscale depuis l'entrée en souveraineté du canton. CQFD.

Hérité d'on ne sait quand, conçu pour une agriculture bernoise aux structures fort différentes, le système actuel de la fiscalité agricole n'est plus adapté à la réalité de l'agriculture jurassienne. Les normes à la surface sont particulièrement arbitraires et le rôle des commissions locales est souvent contesté. Une commission d'étude forte de dix membres, dont quatre ont été proposés par la Chambre d'agriculture a pour mission d'étudier un nouveau système de taxation.

Les options prises pour le moment prévoient une taxation davantage axée sur la production effective des exploitations. La norme UGB serait étendue à toutes les exploitations et modulée par une imputation partielle de la production laitière. Les productions végétales seraient taxées sur le rendement effectif.

Compte tenu de la très forte progression des dernières années, les représentants de l'agriculture dans la commission veilleront à ce que le nouveau système permette de mieux contrôler cette évolution et tienne davantage compte de la situation réelle des exploitations.

Dans le cadre de ce système, les commissions locales n'auraient plus qu'un rôle de contrôle (comme pour les autres contribuables). Une concertation entre le Service des contributions et la profession devrait avoir lieu avant chaque nouvelle période fiscale.

Il serait aussi très souhaitable d'arriver à une simplification des formules de déclaration, cela d'autant plus si l'on passe dans notre canton à la taxation annuelle.

La coopération agricole au défi

Sous ce titre, repris chaque année depuis la publication du rapport de la Chambre d'agriculture, nous voulons faire le point sur les succès et sur les échecs de la coopération agricole dans le Jura.

Parmi les succès, nous mentionnerons en premier lieu la renaissance de la Coopérative agricole du Clos-du-Doubs, qui a repris ses affaires en main dès le 1.1.86. Félicitons les promoteurs et relevons la bonne collaboration de la Fédération VLG pour cette reprise.

On signalera aussi la réorganisation de la coopérative des Franches-Montagnes à Saignelégier. L'agriculture régionale a besoin d'une coopérative forte pour stimuler et accompagner son développement.

Les coopératives de Courtételle et de Porrentruy ont décidé d'importants investissements, notamment pour la prise en charge des céréales. Ce que l'on peut souhaiter dans ces cas, c'est que l'on mise sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence entre coopératives proches.

Au chapitre des échecs, il faut malheureusement signaler la remise du projet Jura Lait à la MIBA. L'économie laitière jurassienne perd ainsi l'un de ses rares centres de transformation du lait. Comme pour compenser cette perte, la Société de laiterie de Alle a inauguré en 1985 sa fromagerie et son magasin rénovés. Félicitations.

Jura Carna, autre symbole de la mise en valeur sur place des productions agricoles est toujours en sursis. La Chambre a consenti un prêt de Fr. 10.000.- pour aider cette société (Centre Ajoie, VLG et MIBA ont prêté chacun Fr. 100.000.-).

Signalons enfin que la restructuration de la succursale VLG de Delémont est toujours à l'étude, de même que l'implantation d'une fromagerie Tête-de-Moine dans la partie ouest des Franches-Montagnes.

Secrétariat

Le secrétariat de la Chambre d'agriculture est composé des personnes suivantes :

Blaise Oriet, agro-ing. ETS, secrétaire général; employé à 2/3 temps; a obtenu une licence ès lettres en 1985.

Jacques Maître, agro-ing. ETS, secrétaire ajoint; employé à plein temps.

Christiane Girardin, secrétaire, employée à 1/3 temps.

Les tâches du secrétariat sont réparties comme suit :

B. Oriet :

- secrétariat de l'assemblée, du comité, du bureau;
- administration; coordination; information;
- politique agricole générale;
- gérance de la Centrale des blés et de la Centrale des oléagineux du Jura.

J. Maître :

- affaires sociales; production animale; problèmes fonciers; économie laitière;
- secrétariat des commissions respectives;
- service consultatif en assurances; assurances globales;
- gérance de la Fondation rurale de prévoyance;
- collaboration à d'autres problèmes.

Le secrétariat exécute toutes les affaires liées à l'activité de la Chambre et aux différents mandats. Relevons qu'en 1985, les activités salariées ont financé la totalité des frais de personnel.

Les deux secrétaires participent à une centaine de séances, entrevues, assemblées, etc. En 1985, ils ont signé une septantaine d'articles de presse. Plusieurs milliers d'envois arrivent et partent chaque année de nos bureaux de Courfaivre. MM. Oriet et Maître ont aussi été sollicités pour les cours aux chefs d'exploitation, dans le cadre du programme de maîtrise.

Centrale des blés du Jura

La Centrale des blés s'occupe des livraisons de céréales panifiables provenant des divers centres de conditionnement, du paiement de ces livraisons, de la récupération des cartes de mouture, du paiement des indemnités aux gérants des offices locaux des blés, de la distribution et du contrôle des toiles grano.

La livraison de la récolte-miracle de 1984 a requis 120 prises en charge de plus de 130 tonnes chacune en moyenne, effectuées par nos 3 commissaires-acheteurs MM. Pierre Frund de Courchapoix, Marcel Laville de Chevenez et Gérard Minger de Sorvilier. Dès 1986, la Centrale des blés du Jura dispose d'un 4e commissaire-acheteur compétent en la personne de M. Rémi Cattin de Courroux.

En juin 1985, le peuple suisse a approuvé massivement la suppression de la réduction sur le prix de la mouture dans le cadre de l'approvisonnement direct obligatoire. Cette suppression entraînera celle des cartes de mouture et des offices locaux des blés. L'Administration fédérale des blés a profité de ces modifications pour revoir la législation sur le blé. On parle notamment d'introduire la détermination de la teneur en protéines pour les panifiables. La Chambre est opposée à ce projet.

D'autres changements concernant le poids minimum à l'hectolitre, les suppléments pour poids à l'hl, la détermination du blé germé, l'autorisation d'exploiter des centres de conditionnement, les garanties et primes de stockage, etc., sont également proposés. En général et comme pour le secteur laitier, on profite d'une situation d'excédents pour percevoir une taxe ici, pour réduire une prime là. Comme pour l'arrêté laitier, nous nous sommes opposés (sans trop d'illusions) à la plupart de ces modifications.

Rappelons que le taux d'auto-approvisionnement en panifiables a passé de 72 % en 80-82 à 110 % en 84/85. On prône aujourd'hui une réduction des emblavures de panifiables.

Céréales panifiables - Quelques résultats

Livraisons à la Confédération (canton du Jura)

1979	9.247 tonnes	1983	9.645 tonnes
1980	7.965 to.	1984	16.053 to.
1981	8.049 to.	1985	13.500 to. *
1982	9.359 to.	* estimation.	

Répartition des livraisons en 1984

CC Alle	58 %	CI Bassecourt	4 %
CC Delémont	18 %	CI Porrentruy	4 %
CC Vicques	10 %	CR Courtételle	5 %
		Divers	1 %.

L'Ajoie a produit 62 % des céréales panifiables.

Livreurs de blé / Approvisionnement direct

	1981	1982	1983	1984
livreurs de blé	677	642	634	667
cartes de mouture	775	777	787	822
moutures (tonnes)	629	442	626	637.

Répartition des principales variétés en 1984

	Suisse %	Jura %
Ia Probus	2,2	5,0
Calanda	0,9	0,6
I Zenta	13,0	11,2
Sardona	5,1	6,0
Arina	25,9	20,9
Eiger	4,3	3,3
II Zénith	34,1	34,3
III Hardi	0,2	8,6
IV divers	0,8	1,6

En 1985, en Suisse comme dans le Jura, Arina représente plus de 50 % du total.

Centrale des oléagineux du Jura

Comme beaucoup d'autres secteurs, la culture du colza a fait l'objet d'un projet législatif en 1985. Il est notamment question de mettre en concurrence l'exploitation des centres de ramassage et de réduire les indemnités aux Centrales. Cette dernière mesure affecterait le budget de la Chambre d'agriculture.

En 1985, la récolte de colza a été particulièrement médiocre, puisque le rendement moyen à l'are se situe à 19 kg. Cela n'empêche pas un intérêt croissant pour cette culture, puisque plus de 700 hectares de contingent ont été demandés et 620 hectares accordés.

Année	Contrats	Contingent (Ha.)
1982	190	420
1983	203	485
1984	216	485
1985	230	580
1986	237	620.

Résultats généraux de la récolte 1985

- kg livrés	1.064.592	Kg
- montant brut	2.187.033,60	Fr
- prix brut moyen	205,43	Fr/q
- frais de conditionnement	19,44	Fr/q
- contrib. de publicité + USP	1,20	Fr/q
- taxe p. commerc. tourteaux	1,66	Fr/q
- déduc. p. dépass. de surface	0,32	Fr/q
- prix net	182,80	Fr/q.

Le marché de l'huile et des tourteaux de colza étant actuellement fluide, nous espérons qu'un nouvel accroissement du contingent permettra de satisfaire les nombreuses demandes. Si l'on vise une extension des terres ouvertes pour compenser la diminution des vaches, il faut un équilibre cultural. Spécialisé en céréales, le Jura a besoin de davantage de contingent pour du colza, des betteraves et des pommes-de-terre.

A votre service

Depuis 1985, le **Service consultatif en assurance** est assumé par la Chambre d'agriculture. Il a pour but de :

- conseiller de façon neutre les agriculteurs sur leur couverture en assurances (éviter de coûteuses sur-assurances ou de graves lacunes)
- réviser le portefeuille et l'adapter aux nouvelles dispositions légales en matière d'assurances
- assister les agriculteurs face aux compagnies d'assurance, notamment suite à un sinistre.

La Chambre administre également un **contrat d'assurance globale** couvrant la maladie et les accidents et un **contrat d'assurance collective de caisse de pension** en faveur des employés agricoles extra-familiaux.

Ces assurances globales sont :

- bon marché (taux de primes collectives)
- simples dans l'administration (collaboration avec la caisse de compensation AVS)
- adéquates par rapport aux obligations légales de l'employeur pour assurer son/ses employé/e/s.

Dès cette année et pour répondre à un voeu réitéré, la Chambre a mis sur pied un **Service professionnel de consultation juridique.**

Nous en attendons les effets suivants :

- disposer d'un avocat-conseil familiarisé avec les problèmes agricoles et la législation (complexe) régissant l'agriculture;
- permettre aux agriculteurs de se renseigner sur leurs droits, et ceci à un coût modéré;
- contribuer à la défense professionnelle au sens large du terme.

Conclusion

En 1985 plus encore que précédemment, l'agriculture suisse et jurassienne a été confrontée à des problèmes résultant de l'écoulement de ses productions (on ne saurait malgré tout parler de surproduction, puisqu'on importe de grandes quantités de produits agricoles). On doit néanmoins constater que ces difficultés d'écoulement sont à la source de la plupart des problèmes évoqués dans ce rapport : réactions d'autres milieux, pression sur les prix du bétail, restrictions de production, non adaptation des prix, etc.

Dans ce contexte, l'agriculture doit défendre sa part au marché et si possible l'augmenter (ce qui est le cas, puisque le taux d'auto-approvisionnement s'accroît). Mais elle doit aussi être consciente des limites dans ce domaine (stagnation démographique, difficulté d'exporter nos produits agricoles à des conditions supportables).

Il convient donc aujourd'hui de vouer une attention plus grande que dans le passé à l'optimalisation de la production :

- optimalisation qualitative
- optimalisation quantitative, diversification, mobilité, optimalisation du rapport coût/produit.

Cette notion d'optimalisation fait appel a des qualités propres à l'entrepreneur : compétence, dynamisme, mobilité, formation, information.

On aimerait que la politique agricole ne pénalise pas ces qualités par des mesures visant certaines catégories d'exploitations qui sortent de la moyenne à un titre ou à un autre (surface, spécialisation, résultats économiques).

A défaut de pouvoir produire plus, il faut aujourd'hui produire mieux. Qu'on se le dise.

3. COMPTES 1985 et BUDGET 1986

Compte de pertes et profits

Produits

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des organisations coopératives
- Contributions des exploitations agricoles
- Contributions des Fédérations agricoles (MIBA, VLG,MIBE)
- Contributions diverses
- Travaux salariés du secrétariat (Centrales, assurances, Terre romande)
- Intérêts

Total

Charges

- Frais de séances (assemb., comité, bureau, commissions)
- Salaires et charges sociales du secrétariat (3 empl.)
- Frais de représentation et de déplacements
- Frais administratifs (matériel, fournitures, imprimés, divers)
- Frais de port, taxes CCP, téléphone
- Location du bureau, nettoyages, électricité
- Cotisations à l'Union suisse des paysans
- Cotisations diverses, dons, abonnements
- Frais du 10e anniversaire
- Amortissements sur participations (Jura Carna)

Total

Déficit budgeté

Reliquat positif de l'exercice

Budget 1985 Fr	Comptes 1985 Fr.	Budget 1986 Fr.
3.200	3.220.--	3.200.--
35.000.--	40.498,40	40.000.--
26.000.--	24.865.--	35.000.--
12.300.--	12.300.--	12.300.--
500.--	558,50	500.--
125.000.--	145.063,10	120.000.--
4.000.--	4.501,80	6.000.--
206.000.--	**231.006,80**	**217.000.--**
15.000.--	12.373,80	14.000.--
140.000.--	142.946,40	150.000.--
8.000.--	7.505,30	8.500.--
12.000.--	7.007,15	10.000.--
6.000.--	4.882.--	5.500.--
5.000.--	5.037,10	5.000.--
25.000.--	25.000.--	25.000.--
5.000.--	5.348.--	5.000.--
5.000.--	5.000.--	--
--	10.000.--	--
221.000.--	**225.099,75**	**223.000.--**
15.000.--		**6.000.--**
	5.907,05	

Bilan au début de l'exercice (1.1.85)

	ACTIFS	PASSIFS	
Caisse	71,95	540.--	Transitoires (TR)
CCP	259,75	268,35	Transitoires (AFB)
Banque	98.008,80	475.--	Transitoires (CAJ)
Mobilier	1.--	60.000.--	Fonds de réserve
Participations	2.--	37.060,15	Capital
Totaux	**98.343,50**	**98.343,50**	

Bilan à la fin de l'exercice (31.12.85)

Caisse	131,10	515.--	Transitoires (TR)
CCP	2.002,65	600.--	Transitoires (CAJ)
Banque	91.045,45	60.000.--	Fonds de réserve
Mobilier	1.--	42.967,20	Capital
Participations	10.902.--		
Totaux	**104.082,20**	**104.082,20**	

Modification de la fortune

Fortune à la fin de l'exercice	102.967,20
Fortune au début de l'exercice	97.060,15
Augmentation de fortune	**5.907,05.**

-0-

Rapport de vérification

Les soussignés ont procédé au bureau de la Chambre d'agriculture à la vérification des comptes de l'organisation. Ils ont procédé à un pointage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement. Le résultat de l'exercice permet une augmentation de fortune de Fr. 15.907,05. Après un amortissement de Fr. 10.000.- sur participations, le solde de Fr. 5.907,05 est reporté en augmentation du compte capital.

Les soussignés remercient sincèrement M. Blaise Oriet, secrétaire-caissier et Mme Christiane Girardin, secrétaire pour l'accueil et pour leur bon travail. Ils recommandent à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1985 de la Chambre d'agriculture du Jura et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courfaivre, le 5 février 1986.

Les vérificateurs :

François Rossé

Joseph Comte

Yves Courbat

Henri Laville

4. PROGRAMME D'ACTIVITE 1986

Outre les tâches habituelles et le suivi, la Chambre d'agriculture du Jura s'occupera notamment des questions suivantes en 1986 :

- coordination de la campagne en faveur de l'arrêté sucrier dans le Jura
- suivre les questions relatives à l'arrêté laitier;
- prise de position sur la révision du droit foncier;
- suivre les développement relatifs à la Transjurane, aux remaniements parcellaires, à l'aménagement du territoire;
- opposition au projet d'une 2e voie ferroviaire dans la Vallée de Delémont;
- étudier l'application du nouveau droit du fermage sur le plan cantonal, la révision de la loi cantonale sur les améliorations foncières, la révision du décret cantonal sur l'élevage;
- revendiquer la définition concrète et l'application d'une politique agricole cantonale;
- étude d'un nouveau système pour la fiscalité agricole;
- reprendre la question de la généralisation des allocations familiales;
- exiger une adaptation des prix agricoles en 1986;
- oeuvrer au renforcement du secteur coopératif dans les différentes régions jurassiennes.

En outre et selon les circonstances, la Chambre d'agriculture prendra toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la sauvegarde de ses intérêts.

5. STATISTIQUES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

****

Résultats du recensement du bétail du 21 avril (JU)

	1983	1984	1985
Possesseurs de bovins	1'523	1'460	1'441
Bovins	56'015	56'409	56'482
Possesseurs de chevaux	645	620	610
Chevaux	2'955	2'981	2'982
Porcs	10'898	8'596	7'967
Volailles	131'847	124'799	110'769
Moutons et Chèvres	3'478	3'516	3'510
Colonies d'abeilles	9'077	9'252	9'420

Source : Recensements du 21 avril, Service vétérinaire cantonal.

Principales productions végétales en hectares (JU)

	1983	1984	1985
Froment	2'392	2'453	2'672
Seigle	129	206	115
Epeautre	148	142	80
subtotal céréales panifiables	2'669	2'801	2'867
Orge	3'745	3'788	3'894
Avoine	588	577	492
Autres **			24
Maïs grain	244	272	327*
Subtotal céréales fourragères	4'577	4'637	4'737*
Colza	485	485	580
Betteraves sucrières	163	163	163

Source : Service de l'économie rurale, selon annonces pour primes de culture.

* Subtotal des céréales fourragères sans tenir compte des 814 hectares de maïs grain annoncés pour l'obtention de la prime de culture.

** Autres = Féverolle (2,35ha); pois protéagineux(14,75ha); méteil (6,7ha)

Prix et subventions agricoles depuis le 1.7.1985

Lait, prix de base — **92 cts/kg**

Contribution par vache dont le lait n'est pas commercialisé (fr/pièce)

de la 2ème à la 10ème vache*	1'300.-- (ZM II-IV: + 100.-)
de la 11ème à la 20ème vache	1'300.--
de la 21ème à la 50ème vache	950.--
de la 51ème à la 100ème vache	600.--
dès la 101ème vache	400.--

Les exploitations paysannes s'adonnant à l'engraissement des veaux, dont l'effectif total est de 10 vaches au max., et qui engraissent par vache détenue (01.11 - 31.10) au moins deux veaux maigres jusqu'à l'abattage et les livrent à la boucherie ont droit à une **contribution supplémentaire** de Fr. 100.- dès la 2ème vache. Un certificat ad hoc doit être envoyé au canton dans les dix jours suivants l'abattage.

Prix indicatifs moyens du bétail de boucherie (fr/kg PV)

Génisses et boeufs IA	6,10	+/- 25 ct
Taureaux IA	6,10	+/- 25 ct
Vaches IID	4,65	+/- 30 ct
Veaux d'étal AA/A	8,90	+/- 50 ct
Porcs d'étal	4,80	+/- 40 ct
Agneaux jusqu'à 40 kg PV	6,60	+/- 15 ct

Oeufs, prix cible — **31 cts/p**

supplément de 2 cts pour les oeufs provenant d'exploitations dont la garde est conforme à l'ordonnance sur la protection des animaux.

Céréales et colza (fr/q)

Froment Ia	112.--
Froment I	107.--
Froment II	103.--
Froment III	99.--
Froment IV	96.--
Seigle	100.--
Epeautre	95.--
Céréales fourragères	74.--
Féverolle (13% humidité)	74.--
Pois protéagineux (13% humidité)	78.--
Colza (4,5% humidité)	205.--

Primes de culture pour céréales panifiables (fr/ha)

Terrains en pente en dehors de ZM *	800.--
Zone intermédiaire élargie *	250.--
Zone intermédiaire *	550.--
Zone préalpine des collines *	800.--
Zone de montagne I	950.--
Zone de montagne II - IV	1'150.--

* Dans ces zones, les primes ci-dessus sont réduites de 10%

Primes de culture pour céréales fourragères (fr/ha)

Prime de base	orge, avoine triticale	féverolle pois protéag.	Maïs grain
0,10 à 5,0 hectares	1'300.--	1'300.--	1'050.--
5,01 à 10,0 hectares	1'100.--	1'300.--	600.--
dès 10,01 hectares	1'000.--	1'300.--	300.--

Remarque : En zone de plaine, les contributions ci-dessus sont réduites de 10%.

Suppléments pour conditions difficiles d'exploitation

Terrains en pente	720.--
Zone intermédiaire élargie	225.--
Zone intermédiaire	495.--
Zone préalpine des collines	720.--
Zone de montagne I	950.--
Zone de montagne II - IV	1'150.--

Contributions à l'exploitation du sol dans des conditions difficiles

Contributions à la surface (terrains en pente)

	Zone préalpine des collines et Zones de montagne I - IV		Hors de ces zones
	18-34,9% pente	35% et+ pente	35% et + pente
Fauche ou culture des champs	280.-- fr/ha	380.-- fr/ha	380.-- fr/ha
Pâturage	100.-- fr/ha	100.-- fr/ha	---.-- fr/ha
Surface minimale	0,5 ha	0,5 ha	0,5 ha

NB: les contributions sont allouées pour un max. de 20 ha par exploitation.

Contributions d'estivage

	Alpages proprement dits	Pâturages "alpestres"	Pâturages attenants
Vaches laitières	**140.--**	**90.--**	**55.--**
Taureau él.,vache nourrice, mère, tarie	**90.--**	**55.--**	**55.--**
Génisse/Boeuf 1-3ans	**25.--**	**25.--**	**25.--**
Veau 0,5-1 an	**12.--**	**12.--**	**12.--**
Cheval, âne, mulet de + de 3 ans	**60.--**	**60.--**	**60.--**
Cheval, âne, mulet de - de 3 ans	**25.--**	**25.--**	**25.--**
Chèvre laitière	**25.--**	**25.--**	**25.--**
Autre chèvre, mouton	**6.--**	**6.--**	**6.--**

Indices des prix des produits agricoles (1976 = 100)

	1983	**1984**	**1985**
Céréales panifiables	112,8	114,1	114,2
Pommes de terre	117,2	119,2	116,3
Gros bétail de boucherie	111,1	114,1	111,1
Veaux de boucherie	113,7	116,7	115,9
Bovins boucherie, total	111,9	114,9	112,5
Porcs de boucherie	96,0	113,7	107,0
Lait	122,7	126,2	126,9
Oeufs	125,2	132,7	133,3
Total	**113,3**	**118,4**	**117,2**

Indices des prix des moyens de production (1976 = 100)

	1983	**1984**	**1985**
Fourrages	117,1	119,4	123,0
Semences	110,6	114,9	114,2
Antiparasitaires	101,0	103,6	107,2
Engrais	107,5	105,2	111,5
Carburants	144,4	148,1	156,3
Electricité	111,4	115,2	117,1
Machines	126,2	128,5	136,9
Constructions	131,8	131,9	139,0
Intérêts, 1ère hypot.	95,1	93,2	93,2
Main-d'oeuvre extra-fam.	137,9	141,9	148,2
Assurances	152,0	179,5	**198,3 !**
Total	**119,8**	**121,2**	**126,9**

ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA (suite)

La Commission des affaires sociales

MM. Claude Ackermann, Bourrignon, président; Jacques Maître, secrétaire; Mme Gabrielle Simonin, Porrentruy et MM. Paul Cerf, Seleute, Paul Queloz, St-Brais et Rudolf Strasser, Cerniévillers.

La commission de production animale

MM. Luc Fleury, Porrentruy, président; Raphaël Brahier, Lajoux, vice-président; Jacques Maître, secrétaire; Henri Frésard, Les Rouges-Terres; Marcel Frund, Bourrignon; Isaac Gerber, Montfaucon; Henri Huelin, Les Emibois; Marcel Koller, Bourrignon; Pierre Marchand, Alle; Robert Piquerez, Bure; Ernest Rihs, Courrendlin; Henri Schmid, Courtemelon.

La commission foncière

MM. Bernard Beuret, Delémont, président; Jacques Maître, secrétaire, Isaac Gerber, Montfaucon; Charly Steullet Soubey. Cette commission sera complétée par un représentant de chaque Société d'agriculture et par un ou deux députés.

Représentations :

Au **Grand comité de l'USP** : MM. Joseph Schaffner, Bourrignon et Joseph Willemin, Epauvillers.

Au **comité de la FSASR** : M. Jean-Louis Chételat, Courtételle.

Au **comité du CRIA** : M. Camille Wermeille, Saignelégier.

Au **comité de la Terre Romande** : M. Luc Fleury, Porrentruy. (Mme Mathilde Jolidon de Lajoux est en outre déléguée du Jura à l'assemblée de la Terre romande).

Adresse du secrétariat de la Chambre d'agriculture du Jura :

Case postale 40
2853 Courfaivre

Tél. 066 56 71 44

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

5 Sociétés régionales d'agriculture
6 Associations de paysannes
63 Sociétés de laiterie
8 Coopératives agricoles (associations agricoles)
3 Centres collecteurs de céréales
9 Organisations de l'élevage chevalin
5 Fédérations d'élevage bovin
43 Syndicats d'élevage bovin
11 Organisations de l'élevage du menu bétail
3 Groupements d'aviculture
2 Sociétés régionales d'apiculture

Association cunicole Ajoie
Association des fermiers JU + NE + JB
Assoc. des gr. d'études agric. et en économie familiale
Association des jeunes éleveurs francs-montagnards
Association des planteurs de tabac d'Ajoie
Assoc. des propriétaires de forêts de Delémont & Env.
ASETA, section jurassienne
Association des sociétés de cavalerie du Jura
COPAMAC, Coopérative d'achat de mat. de construciton
CUMAB, Coop. d'utilisation du matériel bettravier
Fédération d'apiculture du canton du Jura
Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen
Fête des paysans jurassiens
Groupement des engraisseurs de bétail bovin d'Ajoie
Groupement des maîtres-agriculteurs du Jura
JURA CARNA SA, comptoir de la viande
JURANICO, Coop. agric. pour l'écoulement des animaux
Service de dépannage agricole du Jura
Société des anciens élèves de l'EA de Courtemelon
Société cantonale jurassienne d'horticulture
Société jurassienne des propriétaires de silos
Société jurassienne de testage et d'insémination
SSJ, Société des sélectionneurs jurassiens
Société des vétérinaires jurassiens
SUCRACHARGE, coopérative de chargement
Syndicat paysan des Franches-Montagnes
Union des Moulins du Jura
Union des Producteurs Suisses (UPS, section Jura)

---

186 organisations membres.